

Bureau Fédéral

Réunion des vendredi 7, samedi 8 et jeudi 13 Juillet 2023

- Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président
Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Alain SALMON
- Excusés : Mme Frédérique PRUD'HOMME
M. Yannick OLIVIER
- Invités : Mme Gwénaëlle BOUCHACOT (Présidente du CD du Morbihan)
MM. Jean-Pierre BRUYERE (Président LR Sud), Mickaël LEBRETON et Michel MARGUERY
- Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Pierre-Olivier CROIZAT, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS.

N°	Annexes
01	Annexe 01 - 2023-07-08 BF 2-PFE Présentation CFT-CFO-CFDA-CFE VFIN
02	Annexe 02 - 2023-07-08 BF 4-PCT Document unique VFIN
03	Annexe 03 – 2023-07-08 BF Diapos Secrétaire Général VFIN
04	Annexe 04 – 2023-07-08 BF DPF CF 5x5 VFIN
05	Annexe 05 - 2023-07-08 BF 5-Tableau de bord FFBB 2024 VFIN
06	Annexe 06 - 2023-07-08 BF 5-CF5x5 Formules Coupe de France Joë Jaunay et Trophées Coupes de France Seniors Saison 2023-24 VFIN
07	Annexe 07 - 2023-07-08 BF 5-CFJ EFMB – Labels attribués VFIN
08	Annexe 08 - 2023-07-08 BF 5-VxE Labels attribués VFIN
09	Annexe 09 - 2023-07-08 BF 5-VxE Annexe labels du 01-06 au 30-06-2023 VFIN
10	Annexe 10 - 2023-07-08 BF 6-DAJI Présentation VFIN
11	Annexe 11 - 2023-07-08 BF 7-3x3 Cahier des charges Opens Plus 5000 Saison 2023-2024 VFIN
12	Annexe 12 - 2023-07-08 BF 7-3x3 Cahier des charges Opens Plus 2000 Saison 2023-2024 VFIN
13	Annexe 13 - 2023-07-13 BF 6-DAJI Présentation VFIN

Vendredi

1. Trésorerie

1.1 Budget prévisionnel 2023-2024

Jean-Pierre HUNCKLER présente le budget prévisionnel de la saison 2023-2024. Le document sera présenté à l'Assemblée Générale Fédérale d'octobre prochain après adoption par le Comité Directeur.

Validation du Bureau Fédéral.

Il remercie le service comptable pour le travail réalisé.

Les Vice-Présidents doivent être impliqués dans le suivi des budgets, d'autant que celui de la saison prochaine sera important.

Jean-Pierre SIUTAT informe que l'ancien Comité Directeur de la LNB n'a pas accepté la dernière version du protocole financier FFBB-LNB et a demandé l'arbitrage de la Ministre des Sports.

Il propose d'accepter l'intervention du Ministère si celui-ci s'estime compétent pour intervenir.

Validation du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER fait part des problèmes rencontrés en termes d'hôtellerie proche de la FFBB. A partir de septembre 2023, il ne devrait plus y avoir d'hébergement à la Résidence Richemont. Des solutions de remplacement sont en cours d'étude.

Samedi

2. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT salue les nouveaux arrivants et invités.

3. Délégation Formation & Emploi

3.1. Point général

3.1.1 Composition des tables de marques NM1-LFB

Christian AUGER présente une proposition d'évolution des compositions de tables de marque en Nationale Masculine 1 et en Ligue Féminine de Basket (voir l'annexe 1).

Il souligne un problème de renouvellement des Officiels de Tables de Marque HN puisque certaines ligues ne fournissent que très peu de candidats depuis plusieurs années.

Refus des propositions par le Bureau Fédéral.
--

Après un tour de table, il apparaît compliqué d'apporter des modifications règlementaires si tardivement. Ce point devra faire l'objet d'un débat sur le fond lors d'un prochain Bureau Fédéral.

3.1.2. Pacte Officiels 2022-2023 – Point sur les pénalités

La Commission Fédérale des Officiels transmettra les propositions de pénalités aux Comités Départementaux, afin de vérifier si les obligations des clubs de saisir les diplômes et attestations sur FBI sont remplies. Un retour sera demandé pour le 31 août pour une facturation en septembre.

Jean-Pierre HUNCKLER évoque la nécessité d'avoir une totale transparence sur l'utilisation des amendes et du fonds de développement. Il serait intéressant, pour les saisons suivantes, d'avoir les informations pour les Assemblées Générales des Comités et Liges.

Thierry BALESTRIERE : il serait nécessaire de savoir pourquoi certains comités n'ont pas saisi les diplômes.

Gérald NIVELON s'interroge si ces Comités ne sont pas ceux qui ont oublié de demander le versement de l'aide fédérale à la formation au titre de la Charte des Officiels sur l'enveloppe de l'année dernière. Il serait intéressant de voir le profil des clubs concernés.

La Commission Fédérale des Officiels doit faire ce travail d'analyse. Intéressant de voir le profil des clubs concernés.

Mickaël LEBRETON fait remarquer que beaucoup de clubs ont envoyé des candidats qui n'avaient pas le profil pour faire la formation afin de ne pas être pénalisés.

Gérald NIVELON demande qui notifie les pénalités. Ce point sera précisé par la DAJI.

Jean-Pierre HUNCKLER souhaiterait que le tutorat soit étudié.

Jean-Pierre SIUTAT demande d'avoir des éléments complémentaires avant toute décision du Bureau Fédéral.

Thierry BALESTRIERE demande si les Instituts Régionaux de Formation de Basket-Ball (IRFBB) sont en appui des Comités Départementaux. Christian AUGER précise qu'il faut tendre vers cela même si plusieurs IRFBB n'intègrent pas les formations des officiels dans leur périmètre.

4. Délégation Clubs & Territoires

4.1. Commission Territoires

Pierre DEPETRIS présente une proposition de répartition des bonus pour 7 Comités Départementaux et 1 Ligue Régionale pour la saison 2022-2023 (voir l'annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral, en incitant les Comités Départementaux à en faire bénéficier les clubs de façon pertinente.
--

Matthieu SOUCHOIS propose d'ajouter, dans les critères du Vivre Ensemble, les Centres Génération Basket.

Accord du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER demande que des repérages des critères des clubs soient faits en fonction du nombre de licenciés pour mettre en regard les charges et contraintes que cela occasionne pour eux.

Gérald NIVELON propose que le critère pour les obligations au titre du Pacte Officiels soit de prendre l'extension compétition et non le nombre de socles.

4.2. Commission Clubs

Gérald NIVELON soumet les demandes d'affiliations d'associations (voir la suite de l'annexe 2) :

- Dont les dossiers sont complets et qui ont reçu l'avis favorable de la Commission Fédérale Clubs (voir la suite de l'annexe 2)

Validation du Bureau Fédéral.

Pour l'AS Vauvert Basket, Gérald NIVELON fait un point de la situation (voir la suite de l'annexe 2). Le dossier ayant été complété et comme il n'existe pas d'autres clubs sur le territoire, la Commission Clubs p a émis un avis favorable.

Accord du Bureau Fédéral dès lors qu'est confirmée l'absence de demande de transfert de droits sportifs et / ou administratifs .

- Dont les dossiers sont incomplets mais ont reçu l'avis favorable de la Commission Clubs (voir la suite de l'annexe 2)

Validation du Bureau Fédéral, sous réserve de la complétude du dossier par le club.
--

- Ayant reçu un avis défavorable de la Commission Clubs qui propose de ne pas accepter leur affiliation (voir la suite de l'annexe 2)

Le Bureau Fédéral décide de refuser l'affiliation de l'association sportive Annecy Basket-Ball Academy au motif, en l'état actuel, de la contre-productivité d'une telle implantation territoriale.
--

4.2.1. Homologation des CTC (Coopération Territoriale de Clubs) hors plateforme

Gérald NIVELON présente une proposition pour les clubs de la CTC n'ayant pas renouvelé leur affiliation (voir la suite de l'annexe 2) :

- Si au moins 2 clubs de la CTC ont renouvelé leur affiliation, renouvellement de la CTC dans FBI ;
- Si au plus un seul club de la CTC a renouvelé son affiliation, pas de renouvellement de la CTC dans FBI tant que les affiliations ne sont pas renouvelées ;
- Les clubs n'ayant pas renouvelé leur affiliation sont informés de cette situation et des effets induits par le non-renouvellement de la CTC par courrier.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente ensuite des demandes de CTC (voir la suite de l'annexe 2) :

- Avec avis favorable de la Commission Clubs

Validation du Bureau Fédéral.

- Avec avis réservé de la Commission Clubs

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour des dossiers dérogatoires ayant reçu un avis favorable de la Commission Clubs

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour un dossier dérogatoire ayant reçu un avis réservé de la Commission Clubs

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour trois demandes hors délais avec avis favorable de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Du club Stade Laurentin Basket-Ball demandant le retrait de leur structure de la CTC CBSL 06. Avis favorable de la Commission.

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour la CTC Jura Alsacien Basket qui demande le retrait d'un des deux clubs et le renouvellement à deux clubs pour 4 ans. Avis favorable de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

4.2.2. Affiliation des académies

La Commission Clubs s'interroge sur l'affiliation des académies qui ont une approche lucrative et/ou éloignée de la pratique du Basket.

Jean-Pierre SIUTAT indique que tout ce qui concerne notre sport doit être si possible fédéré par notre réseau. Les clubs disposent d'une offre traditionnelle, généralement compétitive, qui ne permet plus de trop progresser en nombre de licenciés. Il propose que les structures, type académies, qui développent des pratiques de basket, soient intégrées dans l'écosystème fédéral (donc affiliées), que leur montée en puissance soit monitorée par le Comité Départemental dès la première année ; cela devrait permettre la confirmation de l'affiliation.

Le Bureau Fédéral accepte l'affiliation des académies avec monitoring la 1^{ère} année, en association avec le Comité Départemental.

Des propositions seront faites au Bureau Fédéral du 15 septembre prochain.

4.2.3. Challenge du licencié Clubs (2022-2023)

Gérald NIVELON présente les principes d'attribution du Challenge du licencié Clubs et la répartition par club (voir la suite de l'annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Christian AUGER fait remarquer qu'il devient essentiel d'avoir une cartographie des clubs.

Thierry BALESTRIERE s'interroge si la multitude d'accès à des financements est suffisamment lisible pour les clubs. Il faudrait peut-être voir si le soutien au club ne pourrait pas se faire sur un support unique. Gérald NIVELON indique que c'est le cas avec les demandes de financement du Projet Sportif Fédéral : soit l'État finance les dossiers, soit la FFBB instruit les demandes si le dossier a été rejeté par l'État.

4.3. Commission Collectivités Locales & Infra

Stéphane KROEMER fait un point sur les playgrounds (voir la suite de l'annexe 2).

Jean-Pierre SIUTAT fait part d'un dossier de demande de financement de la Guyane, oublié par la Commission. Stéphane KROEMER indique que le dossier a été instruit mais n'a pas fait l'objet d'un courrier officiel.

4.4. Commission UM

Jean-Pierre SIUTAT demande qu'un point soit réalisé sur les territoires Ultra-Marins quant à l'évolution des enveloppes depuis 2016.

Il évoque une demande de GUYMARGUA sur les Trophées Coupes de France, où il y a un filtre local avant de participer en métropole. Les territoires Ultra-Marins se disent intéressés pour accueillir des équipes. Une étude sera réalisée.

En métropole, les ligues régionales ont développé un IRFBB ; ce n'est pas le cas dans les ligues UM, sauf la Guadeloupe. Il conviendrait de mettre en place une action de solidarité afin de permettre à ces territoires de disposer de formation de leurs acteurs.
Ce point sera à présenter lors d'un prochain Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER informe que des conventions sont en cours de préparation entre la FFBB et les Zones qui intègrent les Ultra-Marins.

Il conviendrait d'étudier la possibilité de faire évoluer les règles de participation pour les Finales à 6 et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre métropole et UM.

Dans le cadre des conventions, des visioconférences seront mises en place avec les Ligues Ultra-Marines pour faire un suivi de leurs actions. Matthieu SOUCHOIS propose d'y intégrer également une réflexion sur la valorisation des clubs.

4. Secrétariat Général

4.1. Point général

Thierry BALESTRIERE alerte sur la fragilité, en termes de gestion opérationnelle, sur une commande politique validée concernant la nouvelle gestion des fautes techniques. Il conviendra de voir comment organiser les choses un peu différemment.

Un tour de table est réalisé sur les retours des représentants fédéraux sur les Assemblées Générales des Ligues et Comités.

4.2. Offres de pratiques / Labels – Pistes de réflexion

Thierry BALESTRIERE présente les pistes de réflexion sur les offres de pratiques et les labels (voir l'annexe 3).

4.3. Dérogation date de l'Assemblée Générale Ligue de la Réunion

Thierry BALESTRIERE expose une demande de dérogation de la Ligue de La Réunion pour reporter son Assemblée Générale au 29 juillet 2023.

Accord du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER fait remonter une demande de dérogation de la Ligue de Mayotte pour tenir son Assemblée Générale au 13 août 2023.

Accord du Bureau Fédéral.

4.4. Composition de la Commission Fédérale 5x5

Thierry BALESTRIERE propose d'ajouter deux nouveaux membres à la Commission 5x5 (voir l'annexe 4).

Validation du Bureau Fédéral.

5. Délégation Pratiques Fédérales

5.1. Plan FFBB 2024

Alain SALMON présente le tableau de bord FFBB 2024 des Commissions Vivre Ensemble, 5x5, Médicale et Jeunesse (voir l'annexe 5).

5.2. Commission 5x5

5.2.1. Formules Coupe de France Joë JAUNAY et Trophées Coupes de France Seniors (Saison 2023-2024)

Alain SALMON présente des nouvelles formules pour la Coupe de France Joë Jaunay et les Trophées Coupes de France Seniors Féminines et Masculines (voir l'annexe 6).

5.3. Commission Jeunesse

5.3.1. Validation des labels École Française de MiniBasket

Agnès FAUCHARD propose les labels École Française de Mini-Basket à valider (voir l'annexe 7).

Validation du Bureau Fédéral.

5.4. Commission Fédérale Vivre Ensemble

5.4.1. Validation des labels Vivre Ensemble

Alain SALMON propose les labels Vivre Ensemble à valider (voir les annexes 8 et 9).

Validation du Bureau Fédéral.

6. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)

6.1. Point général

Stéphanie PIOGER fait un point d'avancement de l'accord sectoriel.

Suite aux Assemblées Générales des Comités et Liges, il est constaté que l'adoption de nouveaux statuts n'a pas posé de difficulté et se félicite du travail d'accompagnement des structures pour y parvenir.

Le travail de la rentrée consistera à mettre l'accent sur la représentation des arbitres, des entraîneurs et des sportifs de haut niveau.

Le Besançon Basket féminin est en procédure de liquidation judiciaire. L'affiliation d'un nouveau club devrait être sollicitée avec une demande de transfert des droits administratifs (230 licenciés) ; aucune demande de transfert des droits sportifs régionaux n'ayant été sollicitée auprès du

mandataire judiciaire et du tribunal, le club nouvellement créé repartirait en championnat départemental.

Jean-Pierre SIUTAT demande à Stéphanie PIOGER de présenter la décision du Conseil d'Etat sur le port d'insignes religieux dans les compétitions sportives.

6.2. Conciliations CNOSF

Stéphanie PIOGER présente deux dossiers de conciliations CNOSF pour lesquels le conciliateur propose de s'en tenir à la décision contestée (voir l'annexe 10).

Validation du Bureau Fédéral.

Elle évoque deux dossiers pour lesquels la proposition de conciliation est attendue (Touraine BC et ESC Trappes SQ Yvelines – voir la suite de l'annexe 10).

Dans le dossier de Trappes, elle propose, dans le cas où la proposition de conciliation serait de revenir sur la décision contestée d'accepter celle-ci, le club ayant produit a posteriori des éléments susceptibles de désengager sa responsabilité disciplinaire.

Validation du Bureau Fédéral

Stephanie PIOGER tient toutefois à préciser qu'elle regrette que les clubs utilisent la conciliation pour produire de nouveaux éléments ne permettant pas aux commissions disciplinaires régulièrement saisies de bien appréhender les dossiers.

6.3. Plainte agent sportif non licencié

Stéphane KROEMER remonte une plainte à l'encontre d'une personne qui exerce l'activité d'agent sportif en France sans être licencié qui remonte à 2020 et qui continue à faire l'objet de procédures disciplinaires (voir la suite de l'annexe 10).

La Commission des Agents Sportifs propose de déposer une plainte avec constitution de partie civile.

Validation du Bureau Fédéral.

6.4. Mesure administrative conservatoire

Stéphanie PIOGER présente le cas d'un licencié qui fait l'objet de dépôts de plaintes pour des faits concernant des licenciés pour agression sexuelle aggravée, corruption de mineur de moins de 15 ans et harcèlement d'un mineur de 15 ans (voir la suite de l'annexe 10).

Elle propose de prononcer une mesure administrative conservatoire d'interdiction de prise de licence à l'encontre de ce licencié.

Validation du Bureau Fédéral.

7. Délégation 3x3

7.1. Point général

Nathalie LESDEMA propose que le tirage au sort pour la Journée du 3x3 ait lieu à l'Open de France.

Accord du Bureau Fédéral.

7.2. Cahier des charges des OPENS PLUS 5000 et 2000

Nathalie LESDEMA présente les propositions de cahiers des charges :

- Pour les Opens Plus 5000 (voir l'annexe 11)

Validation du Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON propose de rendre obligatoire l'hébergement des équipes féminines.

Accord du Bureau Fédéral.

- Pour les Opens Plus 2000 (voir l'annexe 12)

Validation du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER demande qu'une réflexion soit ouverte au sujet des réversibles pour que les équipes disposent de leurs propres équipements.

8. Questions diverses

Matthieu SOUCHOIS informe que les Comités d'Indre et de Vendée ont présenté leurs Projets Sportifs Fédéraux.

Jean-Pierre BRUYERE remercie le Bureau Fédéral pour l'invitation à participer à cette réunion pour la première fois.

Raymond BAURIAUD informe de l'investissement du Stade Toulousain Rugby dans le Basket, en NM1.

Max BRESOLIN fait part de l'accueil très professionnel qu'il a reçu à la FFBB après une semaine d'intégration.

Thierry BALESTRIERE travaille sur un document unique pour les agendas des différentes manifestations nécessitant un représentant fédéral.

Agnès FAUCHARD informe de la participation d'une section sportive d'un collège, champion de France UNSS (5x5), aux Gymnasiades (3x3) prévues à Rio fin août et qui souhaite y amener tous les enfants. L'association sollicite la FFBB pour participer à la cagnotte. Elle suggère d'offrir à ces quatre enfants une tenue de l'Équipe de France 3x3.

Jean-Pierre SIUTAT demande de vérifier avec l'UNSS si cela ne poserait pas de problème avec les équipementiers et d'étudier ce qui pourrait être remis comme cadeau.

Gwénaëlle BOUCHACOT remercie pour l'accueil qui lui a été réservé.

Jeudi

9. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

9.1. Date de fin des repêchages

Suite à la confirmation d'engagement du club de Pont de Cheruy, la poule de NM1 est complète.

Stéphanie PIOGER présente les équipes qui pourraient être concernées par un éventuel non-engagement et un repêchage (voir l'annexe 13).

Elle propose de bloquer toutes les divisions, sauf la Nationale Féminine 3 où l'on autoriserait un éventuel repêchage jusqu'au 31 juillet ; dans l'attente d'une éventuelle saisine du conciliateur dans les jours à venir.

Accord du Bureau Fédéral.

9.2. Conciliation CNOSF

L'audience de conciliation de Venelles Basket a eu lieu aujourd'hui.

Dans l'attente de la réception de la proposition de conciliation, Stéphanie PIOGER propose, dans le cas où il serait proposé à la FFBB d'intégrer le club dans son championnat de Nationale Masculine U18 Elite, de l'accepter sans avoir à réunir de nouveau le Bureau Fédéral.

Accord du Bureau Fédéral.

9.3. Mesures administratives conservatoires

Stéphanie PIOGER présente trois nouvelles affaires de violences sexuelles.

Elle propose, pour les 2 premiers cas que le Bureau prenne une mesure administrative conservatoire d'interdiction de renouvellement de licence à l'encontre des licenciés concernés (voir la suite de l'annexe 13).

Validation du Bureau Fédéral.

Pour le 3e cas, elle propose de saisir la Commission Fédérale de Discipline, la matérialité des faits étant constatée.

Validation du Bureau Fédéral.

10. Secrétariat Général

10.1. Dérogation date de l'Assemblée Générale Ligue de la Polynésie Française

Catherine BARRAUD fait part d'une demande de dérogation de la Ligue de Polynésie Française pour reporter son Assemblée Générale début septembre 2023.

Accord du Bureau Fédéral pour retarder la date de l'Assemblée Générale de la Polynésie Française mais au plus tard au 13 août 2023.
--

Prochain Bureau Fédéral le samedi 26 août 2023 à Brest.